

Zeitschrift: Revue de linguistique romane
Herausgeber: Société de Linguistique Romane
Band: 41 (1977)
Heft: 163-164

Artikel: La place des parlers nissarts dans la famille des langues romanes
Autor: Palermo, Joseph
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-399649>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LA PLACE DES PARLERS NISSARTS DANS LA FAMILLE DES LANGUES ROMANES *

On sait que les parlers de l'ancien Comté de Nice constituent une aire de transition linguistique entre le provençal à l'ouest, le franco-provençal au nord, le piémontais au nord-est et le ligurien à l'est. Les atlas linguistiques dont nous disposons aujourd'hui montrent très clairement qu'il n'existe pas de limite nette entre l'occitan et les dialectes gallo-italiens, et, il est particulièrement utile de le noter ici, ils démontrent décisivement que la transition entre les parlers de type occitan et ceux de type gallo-italien ne coïncide nullement avec les frontières politiques, anciennes ou modernes, qui, historiquement, ont séparé ou séparent la France et l'Italie.

Bien que la commission de linguistes chargée par Camillo Cavour de renseigner le gouvernement de la maison de Savoie sur l'appartenance linguistique du Comté de Nice l'ait certainement induit en erreur en reportant qu'on parlait à Nice la même langue qu'à Marseille, ce grand homme politique se rendait bien compte de l'hétérogénéité linguistique de la région et, plus particulièrement, de sa nature d'aire de transition. Dans un discours du 26 mai 1860, il observa ¹ : « Come accade in tutte le provincie che confinano con altre, vi possono essere alcune parti della Contea di Nizza che hanno più analogia colle altre parti del Regno (*c'est-à-dire, de langue nettement italienne*)... Sicuramente vi è una sfumatura progressiva fra Nizza e il Colle di Tenda. »

Cette observation sur les nuances progressivement diversifiées des parlers de la région nissarde, confirmée par les recherches dialectologiques les plus récentes, fut exprimée au début de notre siècle même plus explicitement par le savant niçois Giuseppe Bres, qui écrivit dans ses *Considerazioni sul dialetto nizzardo* ² : « Chi ha la poco invidiabile fortuna di contare i miei

* Communication présentée au VII^e Congrès international de Langue et Littérature d'oc et d'Études francoprovençales, à Montélimar, en septembre 1975.

1. *Discorsi parlamentari del Conte Camillo di Cavour*. Rome, 1872 ; p. 124.

2. *Considerazioni sul dialetto nizzardo : suggerimenti per la sua riforma, documenti inediti del XVI secolo*. Nice, 1906 ; p. 11.

anni ed ebbe occasione nella sua gioventù di recarsi in diligenza (*da Nizza*) sia a Genova sia à Torino avrà osservato questo strano fenomeno di essere arrivato a destinatione senza essersi accorto del punto preciso in cui vi fu cambiamento di dialetto. ». Les études contemporaines de géographie linguistique — et les atlas linguistiques modernes sur lesquels elles sont fondées — confirment que ce « point précis » de transition n'existe en effet en aucune aire dialectale, voire en aucune aire linguistique, et certainement pas dans l'aire dialectale nissarde.

Comme tous les dialectes de transition, les parlers nissarts, formés d'éléments provenant non seulement de leur gallo-roman originaire, mais des langues environnantes, ainsi que des langues officielles imposées au territoire au cours de son histoire, présentent un aspect structural bigarré, qui n'admet pas facilement de classification précise dans la famille des langues romanes. Des deux côtés de la frontière politique franco-italienne, entre le littoral et le Col de Tende, on constate la présence d'une série de parlers étroitement apparentés, intermédiaires entre l'occitan et le gallo-italien, et plus ou moins profondément pénétrés d'éléments provenant en particulier du provençal, de l'italien et du français littéraires. Ces parlers comportent tantôt des caractéristiques typiquement provençales, tantôt gallo-italiennes. C'est le cas, par exemple, du niçois, dont la flexion verbale est bien provençale et la flexion nominale nettement gallo-italienne.

L'empreinte provençale est notablement forte dans le nord-ouest du pays, dans ce secteur du Comté de Nice que l'on appelle de temps immémorial la *France rustique*. Par contre, l'empreinte gallo-italienne est particulièrement forte à Tende, à Fontan, à Saorge, à Breil et à Sospel, entre autres, ainsi qu'à Menton et à Monaco, et, on le sait, on trouve des enclaves tout bonnement gallo-italiennes à Monaco, aux environs d'Antibes, à Biot, à Vallauris, à l'ouest de Grasse, à Mons et à Escragnoles. La ville de Nice comporte elle-même, on le sait, de notables nuances dialectales dans ses divers quartiers populaires. La revue *Nice historique*¹ observe que « la parlata del Porto è diversa da quella delle pescivendole e dei giardinieri di San Rocco, di Cimella, e di San Bartolomeo ».

Dans son excellente étude sur le parler de Nice², le grand savant italien

1. *Nice historique : organe officiel de l'Academia nissarda*. Nice, 1902 et suiv., vol. IV, p. 36.

2. « La posizione del dialetto nizzardo rispetto al provenzale, all'italiano e al francese » dans *Rivista Ingauna e Intemelina* (Istituto di studi liguri). Bordighera, 1941, vol. VII, n° 4, p. 3-56.

Matteo Bartoli, fondateur avec Giulio Bertoni de la néolinguistique italienne, essaie, en appliquant la méthodologie de la linguistique spatiale qu'il a développée, de caractériser le niçois par rapport aux parlers environnants et aux langues littéraires officielles qui entrent en question. Se fondant sur une très vaste documentation linguistique, il conclut ¹ : « Possiamo dire... che le parlate del Nizzardo di Nord-Est sono decisamente più liguri che provenzali, e quelle di Nord-Ovest sono per l'opposto più provenzali che liguri o piemontesi. Inoltre, il mentonasco o meglio il monegasco sono anch'essi più liguri che provenzali. La posizione della parlata di Nizza rispetto al provenzale è simile a quella della lingua catalana... Nessun linguista direbbe che il catalano e il nizzardo siano oggi da includere senz'altro nel provenzale. Più esatto è dire che la lingua catalana concordava meglio con la lingua provenzale che con la spagnola. Ma si deve aggiungere che oggi il catalano concorda meglio con lo spagnolo che col francese. Similmente si può convenire che il nizzardo (*c'est-à-dire, le niçois de la ville de Nice*) è plus provençal que ligure, ma si deve aggiungere che è plus italien que français. »

Plus récemment, Gerhard Rohlfs, dans une étude sur le mentonnais ², affirme, à la différence de ce qu'a affirmé Bartoli dans le passage que je viens de citer, que, à part quelques traits qui le distinguent du bas-rhodanien, le parler de la ville de Nice appartient « incontestablement » au groupe provençal. Mais, à mon avis, les traits qui distinguent le niçois du marseillais, notamment la survivance en niçois des proparoxytons, l'absence de pluriels — et donc de liaisons — en -s, ainsi que certaines différences lexicales notables, rapprochent plutôt le niçois du mentonnais et des autres parlers qui occupent une place intermédiaire entre l'occitan et le gallo-italien. Le dialectologue niçois Ghis a écrit dans la revue *Les Annales des Alpes-Maritimes* ³ : « J'arrive beaucoup plus aisément à comprendre un texte piémontais qu'un poème mistralien. » Et, bien sûr, il ne faut pas oublier non plus que, lorsqu'une délégation de Félibres des principales villes de Provence s'était rendue à Nice pour l'inauguration du monument commémoratif de Rancher, aucun Niçois n'a réussi à comprendre les dis-

1. *Ibidem*, p. 44-45. Je cite du tiré à part.

2. « Entre Riviera et Côte d'Azur (à propos du mentonnais) » dans *Mélanges de philologie romane dédiés à la mémoire de Jean Boutière*. Liège, 1971, vol. II, p. 890.

3. *Les Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes*. Nice, 1865 et suiv., vol. I, p. 21.

cours faits en provençal pour la circonstance, ce qui fournit l'occasion à un journal parisien de les railler sans pitié ¹. Il vaut mieux, à mon sens, reconnaître la nature intermédiaire du parler niçois, ainsi que celle des autres parlers nissarts, que, pour des motifs politiques ou sociaux, essayer de l'aligner sur le système provençal, avec lequel il s'accorde difficilement.

C'est sans doute de l'hétérogénéité des parlers nissarts que sont nées les revendications d'ordre politique et les controverses linguistiques suscitées à plusieurs reprises dans la presse française et italienne, notamment lors de l'annexion du Comté de Nice par la France en 1860, et, même plus récemment, lors du régime fasciste en Italie. Mais, du point de vue scientifique, c'est évidemment à cette circonstance qu'il faut reporter la difficulté, sinon l'impossibilité, de dresser sur des bases historiques conséquentes une grammaire descriptive, compréhensive et complète du dialecte nissart, qui, comme nous l'avons déjà fait remarquer, dans la région occidentale — et plus précisément dans cette partie de la région qu'on a appelée la « France rustique » — ressemble dans sa structure au provençal, et, dans la région orientale, se range nettement parmi les parlers de type gallo-italien, sans que l'on puisse, pour autant, les séparer effectivement en sous-dialectes distincts.

La difficulté de procurer une grammaire historique adéquate du dialecte nissart ne réside pas dans la simple tâche de démêler les nombreuses influences étrangères qui s'y sont fait sentir. L'histoire de la région étant fort bien connue, l'apport étranger, en particulier provençal, français et italien, peut évidemment facilement s'identifier. Ce qui pose le problème fondamental pour le nissart, c'est l'identification de la base historique du système qui partage aujourd'hui, mais en degrés inégaux, des caractéristiques provençales et gallo-italiennes. Cette base historique est certainement de type gallo-roman, sur laquelle ont été entés, tout au long de son histoire, des éléments allogènes provenant des diverses dominations étrangères qu'a subies la région. C'est cette base primitive qu'il faut sûrement identifier, si l'on veut réussir à établir l'unité du dialecte, unité qui, malgré la grande diversité de formes phonétiques et lexicales, permet même aujourd'hui l'intercommunication dans tous les coins du pays.

Nous passerons brièvement en revue quelques caractéristiques des parlers nissarts pour mettre en relief le rapport étroit qui existe soit avec les parlers occitans à l'ouest, soit avec les parlers gallo-italiens à l'est, et pour faire valoir en même temps la particularité du domaine linguistique nissart.

1. *Opus citatum* dans la note 2, p. 339 ; p. 12 et 29.

A la différence du provençal rhodanien et du gallo-italien, le nissart se caractérise par la diphtongaison d'un ancien *o* bref latin en syllabe fermée et devant *r* : *pouàrta* 'porte', *pouàrc* 'porc', *couòl* 'col', *souàre* 'sœur'. Par contre, à la différence du gallo-italien, il ne connaît pas la diphtongaison en syllabe libre : *nòva* 'neuve', *bòvou* 'bœuf', mais s'accorde de nouveau avec le gallo-italien, ainsi qu'avec l'occitan, dans le traitement de la même voyelle devant palatale, où l'on trouve soit la diphtongaison soit la monophthongaison d'une diphtongue primitive : *füèc* 'feu', *nüèch* 'nuit' ; à Monaco, *nèvou* 'neuf', *ètou* 'huit'.

D'autre part, le nissart participe avec tout le territoire gallo-roman, y compris les parlers gallo-italiens, au passage de *u* long latin à *ü* ou à l'un de ses réflexes : *ün tèmp* 'un temps', *füm* 'fumée' ; à Monaco, *en tòc* 'un morceau'.

Comme la plupart des parlers gallo-italiens et occitans, le nissart laisse tomber les voyelles finales atones à l'exception, bien sûr, de la voyelle *-a*, laquelle, à la différence du provençal, est conservée telle quelle : *amìc* 'ami', *fouèrn* 'four', *bouòsc* 'bois', *pouòrta* 'porte' (*pòrto* en provençal).

A la différence du provençal, mais à l'instar du piémontais, le nissart garde les consonnes devenues finales par la chute des voyelles atones : *drèch*, prov. *drè* 'droit', *bagnàt*, prov. *bagnà* 'baigné', *malàut*, prov. *malàn* 'malade'.

Certains parlers nissarts s'accordent avec de nombreux dialectes italiens en ajoutant la particule *-ne*, réduite à la simple consonne nasale en nissart et en gallo-italien par la chute normale des voyelles finales atones, aux oxytons se terminant en voyelle : *dèn* 'doigt', *sèn* 'soif', *pèn* 'pied' ; en ligurien, *còn* 'tête', *pòn* 'pois', *chòn* 'clou'. Le phénomène se retrouve dans la plupart des dialectes italiens anciens et modernes ; on lit chez Dante, par exemple, le vers : *Pur ascoltando, timida si fà-ne*¹.

Typique de tous les parlers nissarts, ainsi que des dialectes gallo-italiens, mais pas des parlers occitans, est la conservation bien connue des proparoxytons latins : *làgrima* 'larme', *gramàtica* 'grammaire', *sèndegue* 'syndic', *ferìgoula* 'thym', *lemòsina* 'aumône', et donc du rythme proparoxytonique de la forme primitive du gallo-roman.

Comme tous les parlers de type gallo-roman et ibéro-roman, mais à la différence des parlers de type italien proprement dit, le nissart simplifie les consonnes géminées du latin : *sèca*, ital. *secca* 'sèche' ; *espèsa*, ital. *spessa* 'épaisse'.

1. *Paradiso* XXVII, 33.

L'absence de pluriels en -s, conservés normalement en languedocien et en liaison en provençal, caractérise à la fois les parlers nissarts et les parlers gallo-italiens : *la brànca dei aucèu*, prov. *la brànco dis aucèu* 'la branche des oiseaux'.

Ces quelques traits des parlers nissarts, partagés ou non par les dialectes limitrophes occitans ou gallo-italiens, cités ici à titre d'exemple et non exhaustivement, suffisent, à mon avis, à faire valoir, d'une part, la nature caractéristiquement hétérogène des structures linguistiques nissardes, et, d'autre part, la nature caractéristiquement conservatrice de ces structures, qui remontent en général à une forme très ancienne du gallo-roman, très proche, à mon avis, de celui des *Serments de Strasbourg*. L'hétérogénéité du nissart a été pleinement documentée par Bartoli dans son étude sur le nissart, déjà citée¹. Par contre, l'archaïsme du dialecte nissart a encore besoin d'une documentation probante. Ses tendances manifestement conservatrices, parfaitement normales et compréhensibles dans une région montagneuse, en sont toutefois un gage très sûr.

Un cas d'archaïsme qui vaudrait d'être étudié plus profondément se présente dans l'emploi des réflexes du latin *ipse* comme article défini dans plusieurs localités niçoises, dont le Plan-du-Var et Levens : *sou cà* 'le chien', *a si amic* 'aux amis', *s'òme* 'l'homme'. Ce phénomène, manifestement en pleine phase de disparition dans le pays nissart, pourrait bien remonter, comme en Sardaigne, à la latinité populaire la plus ancienne. Si c'est en effet le cas pour le nissart, ce serait une preuve certaine de l'ancienneté de la latinité de la région. Mais, vu la correspondance de cet usage avec le sarde et les rapports politiques du Comté de Nice avec cet ancien royaume des ducs de Savoie, on ne saurait, à mon avis, écarter la possibilité d'une colonisation ou influence sarde, même très limitée, dans le pays niçois.

Mais la survivance en nissart de l'ancien rythme proparoxytonique est, à mon sens, une preuve positive et incontestable de la nature conservatrice du dialecte. Ce rythme, remontant à la latinité même, est conservé aujourd'hui, on le sait, dans les aires latérales de la Romania, notamment dans la péninsule ibérique, en Italie et en Roumanie. En Occitanie, il est remplacé par un rythme largement paroxytonique, et, sur le domaine linguistique français, par un rythme exclusivement oxytonique. Le nissart n'a sûrement pas emprunté son rythme proparoxytonique à ses voisins italiens ; il

1. Voir la note 2, p. 340.

le possède sans le moindre doute en droite ligne de descendance de son patrimoine latin.

Il me paraît que l'hétérogénéité structurale du nissart, par exemple, son système de flexion verbale bien provençal et son système de flexion nominale gallo-italien, s'explique fort bien par sa position intermédiaire entre les deux territoires. D'autre part, l'unité du dialecte nissart, qui permet l'intercommunication en langue du pays et qui donne un sentiment de cohésion et de communauté à tous ceux qui s'en servent, s'expliquerait, à mon avis, non seulement par le sort politique partagé historiquement, mais aussi en grande partie par l'origine commune de tous ces parlers dans un gallo-roman particulier à la région alpine, dont ils conservent les traits structuraux essentiels.

On sait que la langue préromane de la région nissarde, même avant l'arrivée des Grecs, était bien le ligure, la langue de cette race de pirates redoutés établis longtemps avant la venue des Celtes dans le bassin du Rhône dans la Franche-Comté, la Suisse, les Alpes, et dans une grande partie de l'Italie supérieure, refoulés, lors des invasions celtiques, dans les Alpes maritimes et dans les montagnes de la province italienne qui porte encore leur nom. Cet ancien ligure, qu'il ne faut pas confondre avec le dialecte néolatin, ancêtre des parlers de la Ligurie moderne, que nous appelons le ligurien, fut remplacé à Nice et à Monaco, comme d'ailleurs dans toutes les villes du littoral méditerranéen, par le grec, mais resta intact, bien que fortement pénétré d'éléments celtiques, à l'intérieur du pays jusqu'à la venue des Romains. La romanisation très forte de ce pays à substrat liguro-celtique fit de la ville de Cimiez, dont la ville de Nice, après sa latinisation, devint évidemment l'héritière moderne, le chef-lieu de la province romaine des Alpes-Maritimes.

Il me paraît que le parler néolatin qui résulta dans ce pays de l'implantation du latin dans un territoire linguistiquement liguro-celtique devait différer sensiblement du néolatin de la Province narbonnaise, où le substrat était nettement celtique et d'où étaient absentes les influences linguistiques provenant de l'ancien ligure. À l'époque romaine, on le sait, c'était le Var et les montagnes qui limitent son bassin qui marquaient la frontière entre la province des Alpes-Maritimes et la Province narbonnaise, c'est-à-dire, entre le pays provençal et le pays nissart de nos jours. Que les parlers à l'est du Var aient une physionomie à eux, indépendante de celle des parlers provençaux proprement dits, semble être confirmé par l'observation faite par un philologue istrien, Girolamo Murzio, qui, dans une lettre envoyée

de Nice en 1545, dit ¹ : « Questa città ha la sua propria favella, la quale non è italiana, né francese, né provenzale, ma pur sua particolare... »

Cette particularité, je crois, remonte à la particularité de la langue-souche néolatine de la région occupée primitivement par les Ligures après leur refoulement dans les Alpes par les Gaulois, particularité qui se voit notamment dans la conservation du rythme accentuel du latin et la perte de l's final des pluriels nominaux, deux caractéristiques, comme nous l'avons déjà vu, qui différencient le nissart du provençal en le rapprochant du gallo-italien.

Dans une communication ² faite à notre congrès de Montpellier il y a cinq ans, j'ai essayé de montrer que le rythme accentuel du latin de Rome fut sensiblement modifié par les diverses peuplades qui, sans perdre leurs habitudes articulatoires particulières, adoptèrent cette langue en abandonnant la leur. J'ai essayé d'y montrer que le rythme inexorablement oxytonique du français est le résultat de l'intensité écrasante de l'accent tonique des Germains. Le rythme paroxytonique du provençal — et de l'occitan en général — proviendrait, à mon avis, d'un renforcement de l'accent tonique latin, notablement moins fort toutefois que celui des Germains, apporté par les Celtes. C'est ce renforcement de l'accent en gallo-roman qui expliquerait, à mon sens, la chute dans tous les parlers de souche gallo-romane, y compris l'occitan, le nissart et le gallo-italien, des voyelles finales atones.

Mais, comme il se peut facilement constater, le renforcement celtique de l'accent tonique du néolatin fut mitigé sensiblement dans les pays occupés primitivement par les Ligures, d'où la conservation dans cette région des voyelles post-toniques, et donc du rythme proparoxytonique du latin originaire. Il en résulte que l'on peut déceler dans le domaine gallo-roman un troisième degré d'intensité accentuelle, lequel caractérise le système prosodique du nissart, du piémontais et du ligurien. Il est toutefois notable que, même à l'intérieur de ce domaine liguro-celtique, on trouve des variations dans l'intensité de l'accent : on trouve en effet moins de proparoxytons en piémontais, où l'occupation celtique était assez forte, que dans les parlers nissarts, fondés sur un substrat profondément ligure.

Il me paraît donc licite de pouvoir, sur la base de la force relative de l'accent d'intensité, diviser le gallo-roman de la région méditerranéenne en deux dialectes primitifs : l'un, à l'ouest du Var, fortement celtisé, caracté-

1. *Archeografo triestino*, vol. XIX, p. 185.

2. « Rythme occitan et rythme oxyton : clé de la scission gallo-romane » dans *Revue de linguistique romane*, vol. 35 (1971), p. 40-49.

risé par un accent tonique relativement fort ; l'autre, à l'est du Var, fortement celtisé lui aussi, mais caractérisé par un accent tonique moins fort, typique des parlers à substrat ligure. Les conséquences prosodiques de cette différenciation entre parlers à substrat celtique et parlers à substrat liguro-celtique persistent même aujourd'hui des deux côtés du Var.

Cette dichotomie des deux régions linguistiques méditerranéennes gallo-romanes se manifeste également dans la nature innovatrice du domaine provençal et la nature bien plus conservatrice de la région nissarde. C'est dans le pays nissart, par exemple, que, à la différence du provençal, sont conservés les pluriels populaires latins sans *s*, ainsi que toutes les consonnes devenues finales par la chute des voyelles atones.

La délimitation d'un dialecte alpin du gallo-roman, évolué en territoire ligure — que l'on pourrait dénommer *provençalien*, pour le différencier du domaine linguistique provençal à l'ouest et italien à l'est et en même temps signaler sa position intermédiaire entre les deux —, nous permet de grouper ensemble génétiquement les parlers manifestement apparentés des deux côtés de la frontière politique franco-italienne, et donc de mieux saisir le sens de leur évolution ultérieure, soumise, à l'époque moderne, à des forces politico-sociales très diverses. Il nous permet aussi de ne plus avoir à considérer le nissart, comme le fait Gerhard Rohlfs, comme une forme aberrante du provençal. En reconnaissant l'origine autochtone et la nature autonome de ce dialecte, ainsi que son étroite parenté avec les parlers voisins du Piémont et de la Ligurie, on saurait enfin reconstituer historiquement son évolution, sa diversification progressive de ses sœurs gallo-italiennes, et son indépendance actuelle comme l'un des plus beaux parlers régionaux de la France dialectale.

Virginia Polytechnic Institute
and State University.

Joseph PALERMO.